

9 mars 2018

Original: espagnol

(18-1457) Page: 1/2

Comité des sauvegardes

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE ET DES RAISONS DE CETTE ACTION

CHILI

(Lait en poudre et gouda)

La communication ci-après, datée du 8 mars 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

1. Date à laquelle l'enquête a été ouverte

La Commission nationale d'enquête sur la distorsion des prix des produits importés a décidé d'ouvrir une enquête et a publié l'avis pertinent au Journal officiel du 8 mars 2018. 1

2. Produit visé par l'enquête

Les produits faisant l'objet de l'enquête sont le lait en poudre, relevant des positions ci-après du tarif douanier du Chili: 0402.1000, 0402.2111, 0402.2112, 0402.2113, 0402.2114, 0402.2115, 0402.2116, 0402.2117, 0402.2118, 0402.2911, 0402.2912, 0402.2913, 0402.2914, 0402.2915 0402.2916, 0402.2917 et 0402.2918; et le gouda relevant de la position 0406.9010 du tarif douanier du Chili.

3. Raisons pour lesquelles l'enquête a été ouverte

Les renseignements disponibles ont permis de déterminer que le dommage grave actuellement subi par la branche de production nationale est dû en partie à une forte chute des prix des importations, qui a eu un grand impact sur le prix de vente de la branche de production nationale et, par conséquent, sur ses marges, et, en outre, que l'accroissement spectaculaire des importations de ces dernières années a causé des pertes pour la production nationale en termes de volume des ventes et de part de marché.

En conséquence, il a été établi que suffisamment d'éléments de preuve avaient été produits pour justifier l'ouverture d'une enquête afin de déterminer s'il convenait ou non d'appliquer une mesure de sauvegarde.

4. Autres renseignements

Les délais et procédures sont régis par le Règlement relatif à la lutte contre les distorsions, notifié à l'Organisation mondiale du commerce le 13 mai 2013 dans le document G/SG/N/1/CHL/2/Suppl.2.

_

¹ Le texte de l'avis publié au Journal officiel a été présenté sous forme électronique (uniquement dans la langue originale). Pour consulter ce document, prière de prendre contact avec Mme Budd (hilary.budd@wto.org) ou Mme Naville (delphine.naville@wto.org) de la Division des règles.

La correspondance destinée à l'autorité compétente doit être adressée au Secrétariat technique de la Commission nationale d'enquête sur la distorsion des prix des produits importés:

Secretaría Técnica Morandé 115, piso 1 Santiago - Chili Tél.: (56 2) 2670 2564 http://www.cndp.cl/